



603ème séance plénière

PC Journal No 603, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 723
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITES
D'ORGANISATION DU SEMINAIRE DE 2006
SUR LA DIMENSION HUMAINE

Varsovie, 10 - 12 mai 2006

Respect de l'état de droit et des procédures régulières
dans les systèmes de justice pénale

I. Ordre du jour

1. Ouverture du Séminaire
2. Séance plénière d'ouverture : interventions liminaires
3. Discussions dans le cadre de quatre groupes de travail
4. Séance plénière de clôture : récapitulation des travaux et clôture du Séminaire

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

1. Le Séminaire s'ouvrira à Varsovie le mercredi 10 mai 2006 à 10 heures et se terminera le vendredi 12 mai 2006 à 18 heures.
2. Toutes les séances plénières et réunions des groupes de travail seront ouvertes à l'ensemble des participants.
3. La séance plénière de clôture, prévue pour le vendredi après-midi, portera principalement sur des propositions et des recommandations concrètes visant à apporter une solution aux questions examinées dans le cadre des réunions des groupes de travail.
4. Les séances plénières et les réunions des groupes de travail se tiendront selon le programme de travail ci-dessous.

5. Un représentant du BIDDH présidera les séances plénières.
6. Le règlement intérieur et les méthodes de travail usuelles de l'OSCE seront applicables pendant le Séminaire.
7. Les discussions au cours des séances plénières et des réunions des groupes de travail seront interprétées dans les six langues de travail de l'OSCE.

Groupe de travail I : Pouvoir judiciaire indépendant et respect des procédures régulières dans les systèmes de justice pénale

- Défis à l'indépendance du pouvoir judiciaire dans les Etats participants de l'OSCE et garde-fous possibles ;
- Rôle du contrôle et de l'examen judiciaires dans la protection des droits de l'homme au stade préparatoire au procès dans les procédures pénales ;
- Réponse aux allégations de traitements inhumains ou dégradants et de torture : responsabilités des juges dans les Etats participants de l'OSCE ;
- Garantie de l'intégrité du pouvoir judiciaire en tant que condition préalable pour des procédures régulières ;
- Précision des minutes de procès en tant qu'élément de procédures régulières et moyen efficace de recours pour faire appel des décisions judiciaires.

Groupe de travail II : Police responsable et attentive pour faire respecter l'état de droit

- Rôle d'un contrôle externe indépendant dans la police moderne ;
- Pourquoi l'aptitude à répondre aux attentes du public est un critère essentiel de la bonne pratique en matière de police ? ;
- Importance de la coopération entre la police et le ministère public pour assurer le respect de l'état de droit et l'application des normes relatives aux droits de l'homme.

Groupe de travail III : Rôle des procureurs pour assurer le respect de l'état de droit

- Responsabilités des procureurs pour assurer le respect des procédures régulières et la protection des droits de l'homme dans les systèmes de justice pénale des Etats participants ;
- Importance de la relation entre les procureurs et les pouvoirs exécutifs pour assurer le respect de l'état de droit ;
- Fonctions des organes chargés des poursuites et leur coopération avec d'autres institutions judiciaires : défis et solutions dans l'espace de l'OSCE.

Groupe de travail IV : Les avocats de la défense en tant que pilier fondamental d'un système de justice pénale efficace

- Suivi de la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine consacrée au rôle des avocats de la défense pour garantir un procès équitable (Tbilissi, les 3 et 4 novembre 2005) :
 - a) Accès à un conseil ;
 - b) Admission au barreau et sa réglementation ;
 - c) Egalité des parties dans les procédures pénales ;
- Relation entre les avocats de la défense et les procureurs : assurer un équilibre compatible avec l'état de droit et les intérêts de la justice.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Horaire des séances : 10 heures - 13 heures
15 heures - 18 heures

	Mercredi 10 mai 2006	Jeudi 11 mai 2006	Vendredi 12 mai 2006
Matin	Séance plénière d'ouverture	WG II	WG IV
Après-midi	WG I	WG III	Séance plénière de clôture

WG = groupe de travail